



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/MP.EIA/2008/3  
20 février 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION SUR  
L'ÉVALUATION DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT  
DANS UN CONTEXTE TRANSFRONTIÈRE

Quatrième réunion  
Bucarest, 19-21 mai 2008  
Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS EN SUSPENS

EXAMEN DU RESPECT DES OBLIGATIONS  
DÉCOULANT DE LA CONVENTION

**Rapport du Comité d'application sur sa quatorzième session**

Rapport du Comité d'application

*Résumé*

La Réunion des Parties a instauré le Comité d'application qui est chargé d'examiner si les Parties respectent les obligations qu'elles ont contractées au titre de la Convention en vue de les aider à remplir pleinement leurs engagements (décision II/4). Le présent rapport rend compte de la quatorzième réunion du Comité d'application, qui s'est tenue à Genève du 15 au 17 janvier 2008, eu égard aux éléments ci-après: a) la structure et les fonctions du Comité d'application ainsi que les procédures à suivre pour l'examen du respect des obligations (décision III/2); et b) le plan de travail adopté (décision III/9). La réunion a arrêté ses conclusions et recommandations a) comme suite à une communication par la Roumanie, préoccupée quant au respect par l'Ukraine de ses obligations découlant de la Convention, et b) concernant le renforcement de la mise en œuvre de la Convention par l'Arménie.

## I. INTRODUCTION

1. Ont participé à la réunion les représentants des Parties membres du Comité d'application ci-après: Allemagne (M. Matthias Sauer), Arménie (M<sup>me</sup> Margarita Korkhmazyan), Croatie (M. Nenad Mikulic), Finlande (M<sup>me</sup> Seija Rantakallio), Kirghizistan (M. Kubanychbek Noruzbaev), Pologne (M. Jerzy Jendroska) et Slovaquie (M. Tomáš Černohous). L'ex-République yougoslave de Macédoine, membre du Comité, n'était pas représentée.
2. La Présidente du Comité, M<sup>me</sup> Rantakallio, a ouvert la réunion le mardi 15 janvier 2008. Le Comité a adopté l'ordre du jour établi par le secrétariat.
3. Le secrétariat a informé le Comité qu'une nouvelle représentante de l'ex-République yougoslave de Macédoine, M<sup>me</sup> Daniela Stefkova, avait été nommée par son Gouvernement, mais qu'elle n'avait pas été en mesure de faire le déplacement pour assister à la réunion.
4. La Présidente a communiqué un résumé des discussions concernant l'examen du respect des obligations auquel il avait été procédé à la onzième réunion du Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement, qui s'était tenue du 21 au 23 novembre 2007 (ECE/MP.EIA/WG.1/2007/8, par. 5 à 8).

## II. COMMUNICATION DE LA ROUMANIE

5. Comme suite à sa treizième réunion, le Comité a examiné plus avant la communication reçue de la Roumanie le 23 janvier 2007 dans laquelle celle-ci faisait part de ses préoccupations quant au respect par l'Ukraine de ses obligations découlant de la Convention (ECE/MP.EIA/2008/2, par. 9). À la demande du Comité, la Présidente avait envoyé les projets de conclusions et de recommandations aux deux Parties, en les invitant à faire part de leurs observations et représentations conformément au paragraphe 9 du descriptif de la structure et des fonctions du Comité d'application (voir appendice de la décision III/2). Le Comité a établi la version finale de ses conclusions et recommandations, en tenant compte des observations reçues des deux Parties.
6. **Le Comité a décidé de présenter ses conclusions et recommandations (ECE/MP.EIA/2008/6) à la quatrième réunion des Parties pour examen.**
7. Le Comité a modifié le projet de décision concernant l'adoption du plan de travail pour la prochaine période intersessions, en vue de sa soumission pour examen à la quatrième réunion des Parties, de façon à ce que celui-ci reflète ses recommandations.

## III. INITIATIVE DU COMITÉ CONCERNANT L'ARMÉNIE

8. Comme suite à sa treizième réunion, le Comité a poursuivi l'examen de son initiative concernant la mise en œuvre de la Convention par l'Arménie, conformément au paragraphe 6 du descriptif de la structure et des fonctions du Comité. À la demande du Comité, la Présidente avait envoyé les projets de conclusions et de recommandations du Comité à l'Arménie, en l'invitant à formuler des observations et des représentations conformément au paragraphe 9 du descriptif. Le Comité, à l'exception de M<sup>me</sup> Korkhmazyan (Arménie), a arrêté ses conclusions et recommandations, en tenant compte des représentations de l'Arménie.

**9. Le Comité a décidé de soumettre ses conclusions et recommandations (ECE/MP.EIA/2008/7) à la quatrième réunion des Parties pour examen.**

10. Le Comité a modifié le projet de décision concernant l'adoption du plan de travail pour la prochaine période intersessions, en vue de sa soumission pour examen à la quatrième réunion des Parties, de façon à ce que celui-ci reflète ses recommandations.

#### **IV. RÈGLES RELATIVES À LA CONDUITE DES RÉUNIONS**

11. Le Comité a noté qu'à sa onzième réunion, le Groupe de travail sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement, avait accueilli avec satisfaction le projet de règles relatives à la conduite des réunions et avait demandé à ce qu'il soit annexé au projet de décision concernant l'examen du respect des obligations pour être examiné par la Réunion des Parties (ECE/MP.EIA/WG.1/2007/8, par. 8).

#### **V. RAPPORT À LA RÉUNION DES PARTIES SUR LES ACTIVITÉS DU COMITÉ**

12. Le Comité a noté que le Groupe de travail sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement, à sa onzième réunion, avait également accueilli favorablement le projet de rapport du Comité destiné à la Réunion des Parties et avait demandé à ce qu'il soit annexé au projet de décision concernant l'examen du respect des obligations pour être examiné par la Réunion des Parties (ECE/MP.EIA/WG.1/2007/8, par. 8). **Le Comité a mis la dernière main à son rapport destiné à la Réunion des Parties (ECE/MP.EIA/2008/5) et a décidé de le soumettre à la quatrième réunion des Parties pour examen.**

#### **VI. PROJET DE DÉCISION SUR L'EXAMEN DU RESPECT DES OBLIGATIONS**

13. Le Comité a inclus ses projets de recommandations concernant l'Ukraine et l'Arménie dans le projet de décision sur l'examen du respect des obligations. **Il a ensuite décidé de soumettre le projet de décision (ECE/MP.EIA/2008/4) à la quatrième réunion des Parties pour examen.**

#### **VII. QUESTIONS DIVERSES**

14. **Le Comité a décidé de tenir sa prochaine réunion du 28 au 30 octobre 2008 à Genève.**

15. La Présidente a prononcé la clôture de la réunion le jeudi 17 janvier 2008.

-----